



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 71328

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les manifestations des professeurs des écoles contre la réforme annoncée de l'enseignement scolaire dispensé dans les écoles élémentaires. Il souhaite savoir s'il prévoit une plus large concertation du corps enseignant afin d'appliquer au mieux cette refonte du système éducatif.

Texte de la réponse

La réforme que le ministre a introduite dans le premier degré en 2008 a comme ambition de faciliter le travail des maîtres dans la poursuite de leur tout premier objectif : faire mieux réussir leurs élèves. Elle s'articule autour de trois axes : fixer de nouveaux repères en matière de contenus d'enseignement et de progressions pour redonner aux enseignants des repères précis ; installer un système objectif de mesures des résultats des élèves pour centrer le pilotage sur les résultats des élèves ; proposer aux enseignants un nouveau mode d'intervention pour aider les élèves en difficulté : l'aide personnalisée, les stages de remise à niveau. Ces mesures sont inscrites dans le cadre du socle commun, de connaissance et de compétences et dans la logique des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative), initiés dans la loi d'orientation de 2005 codifiée. Un dialogue avec les syndicats d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves a débuté bien avant la mise en oeuvre de la réforme comme en témoigne la consultation organisée en 2008 sur les programmes auprès de tous les enseignants. Un groupe de suivi de la réforme (avec tous les syndicats) a été mis en place en octobre 2009. L'inspection générale s'est mobilisée pour l'évaluation de ces mesures. Les trois mesures ont été mises en oeuvre simultanément et dans toutes les classes en une année. L'action directe des inspecteurs de l'éducation nationale dans les écoles a été soutenue par des séminaires réunissant tous les IEN (inspecteurs de l'éducation nationale). Au plan qualitatif, les constats faits par l'inspection générale, les analyses de la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire), les informations prélevées du terrain (notamment au cours des séminaires du PNP - Plan national de pilotage) convergent. Après une phase d'installation où les enseignants ont dû modifier leurs habitudes de travail (programmes, aide, évaluation). Ils se sont appropriés les dispositifs qu'ils mettent tous en oeuvre aujourd'hui. Cette appropriation a été facilitée par l'augmentation du temps de service consacré à la formation et à la concertation. En outre, un système de références pédagogique et didactique fiable et sûr basé sur des résultats de recherche et conformes aux programmes est mis en place par : le développement d'un programme de recherche avec des équipes universitaires ; la publication sur eduscol de « ressources pour faire la classe ».

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71328

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 février 2010, page 1575

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10595